



## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 17 novembre 2023, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de renaturation du « Mühlenbach » à Goedange à partir du 22 novembre 2023, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

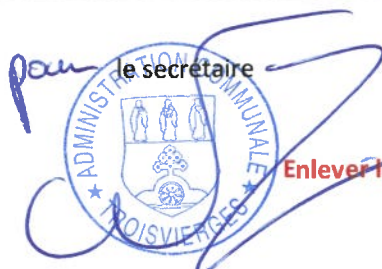
- **Le tronçon du chemin rural et du PC21 à « all Geidgen » entre Wilwerdange et Goedange, comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera barré complètement dans les deux sens (route barrée), à partir de mercredi 22 novembre 2023 jusqu'au mercredi 20 décembre 2023 inclus. Une déviation sera mise en place. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2a.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens

  
le secrétaire  
Enlever le « 21/12/2023 »